

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 51/014/2009

ÉFAI

16 novembre 2009

SIERRA LEONE. Pour mettre en place une politique de gratuité des soins il faut investir dans le secteur de la santé

Le gouvernement de Sierra Leone tiendra les 18 et 19 novembre 2009, à Londres, une conférence d'investisseurs et de donateurs. Il devrait, à cette occasion, demander une augmentation de 20,1 millions de dollars par an (environ 13,5 millions d'euros) de l'aide financière destinée à la mise en œuvre de la politique de gratuité de soins pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de cinq ans.

La Sierra Leone a l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde, et le coût des soins constitue l'un des principaux obstacles empêchant les femmes d'exercer leur droit à la santé. L'annonce de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et de sa stratégie de mise en œuvre, à partir d'avril 2010, constituerait une étape importante vers la baisse de la mortalité maternelle dans ce pays. Toutefois, la communauté internationale devra accompagner ces mesures gouvernementales dans leur élan par un soutien financier et technique accru. « *Cette conférence de donateurs est l'occasion ou jamais pour la communauté internationale de montrer qu'elle est fermement décidée à soutenir la Sierra Leone dans ses efforts de réduction de la mortalité maternelle, et à faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources pour que la gratuité des soins pour les femmes enceintes devienne une réalité* », a déclaré Tania Bernath, chercheuse d'Amnesty International sur la Sierra Leone.

Depuis 2008, les autorités sierra-léonaises réfléchissent aux obstacles autour des soins de santé maternels. En février 2008, le président Koroma a ratifié le Plan stratégique en matière de santé infantile et de procréation (RCHSP), engageant ainsi le gouvernement à réduire la mortalité maternelle et infantile de 30 % d'ici à 2015. Depuis lors, le gouvernement a nommé un nouveau directeur à la tête de l'unité chargée de la santé en matière de procréation au sein du ministère de la Santé. Avec l'aide d'organismes des Nations unies, ce ministère a conduit une évaluation des besoins qui a révélé que six des 13 districts du pays ne disposaient d'aucun service d'obstétrique d'urgence. En réponse, avec l'aide financière des donateurs, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le ministère de la Santé travaillent à la mise en place, dans ces districts, de services d'obstétrique d'urgence complets.

Des mesures ont aussi été prises pour combattre la corruption au sein du système de santé. En 2008, la Commission anticorruption a publié un rapport intitulé *Recommendations for Reform: Towards a Better Health Care Delivery System* et couvrant un certain nombre de questions essentielles à poser au ministère de la Santé. Le 4 novembre 2009, la Commission anticorruption a inculpé le ministre de la Santé de trois infractions liées à la corruption ; il a par la suite été démis de ses fonctions.

Pour réduire la mortalité maternelle il importe en outre de donner aux femmes les moyens de revendiquer leur droit à la santé ; l'infériorité de la condition des femmes en Sierra Leone joue directement sur le degré de priorité accordé à leurs besoins de santé. Rarement indépendantes sur le plan financier, les femmes ne sont généralement pas en mesure de prendre elles-mêmes la décision de se rendre dans un dispensaire pour obtenir des conseils en matière de planning familial, des soins prénatals, une aide à l'accouchement

ou des soins d'urgence. L'accumulation des retards pris lors de la décision de consulter un professionnel de la santé, du trajet jusqu'au centre de soins et de la prise en charge entraîne des complications et donne lieu à un taux élevé de mortalité maternelle.

Le 13 novembre 2009, Amnesty International a déposé, par l'intermédiaire de sa section en Sierra Leone, plus de 80 000 signatures de pétitions et de cartes qui avaient été recueillies dans le monde entier sur une période de plus de deux mois pour encourager le président sierra-léonais à continuer de donner la priorité à la santé maternelle. Cela implique d'affecter 15 % du budget aux soins de santé, conformément à la déclaration d'Abuja, afin de mieux équiper les hôpitaux et de donner au personnel médical des salaires décentes, entre autres. La présente conférence est l'occasion pour aussi bien le gouvernement que la communauté internationale de s'engager encore davantage à lutter contre les facteurs – directs et indirects – qui contribuent à la mortalité maternelle en Sierra Leone.

Complément d'information

Le 22 septembre, Amnesty International a lancé un rapport intitulé *Inabordable – le coût de la santé maternelle en Sierra Leone* (AFR 51/005/2009) ainsi qu'une campagne pour la réduction de la mortalité maternelle dans ce pays. Ce rapport se penche sur les causes profondes de la forte mortalité maternelle en Sierra Leone, à savoir un ensemble de facteurs dont les difficultés d'accès aux soins – dues aux coûts élevés et à la peur de ces coûts –, la mauvaise qualité des systèmes de prise en charge, le manque de personnel médical qualifié et l'insuffisance des médicaments et des équipements. À ces causes on peut ajouter la discrimination dont les femmes sont victimes et les facteurs sociaux qui les empêchent d'exercer leur droit à la santé, ainsi que l'incapacité du système de soins, à différents niveaux, de rendre compte des actions prises pour garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services de santé.

La conférence qui doit réunir, les 18 et 19 novembre 2009 à Londres, investisseurs et donateurs en Sierra Leone, se tient sous les auspices d'Ernest Bai Koroma, président de Sierra Leone, du ministre du Développement international du Royaume-Uni et de la vice-présidente de la Banque mondiale pour la région Afrique. Les réunions préparatoires se tiendront le 18 novembre. Lors de la réunion principale, le 19, le gouvernement de Sierra Leone présentera sa nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté intitulée *Poverty Reduction Strategy II: Agenda for Change*. Cette réunion permettra d'identifier, pour une période trois ans, les besoins financiers et les secteurs devant bénéficier en priorité de l'intervention du gouvernement et des donateurs.

FIN